

AVIS IMPORTANT CONCERNANT LES CHANGEMENTS APPORTÉS AU SERVICE ACCÉLÉRÉ

En raison d'une augmentation globale des demandes reçues, l'Office des compagnies a réévalué les délais de service accéléré afin de pouvoir continuer à répondre aux attentes des clients.

À compter du **1^{er} juin 2017**, les demandes de service accéléré reçues **avant** 11 h du matin seront prêtes à 11 h du matin deux jours ouvrables plus tard.

Pour savoir si le service accéléré est requis lorsque vous déposez des documents, veuillez consulter les délais actuels de traitement des demandes (mis à jour quotidiennement) sur la page des dates de traitement du site Web de l'Office des compagnies à l'adresse www.companiesoffice.gov.mb.ca/index.fr.html.

Si vous avez des questions, veuillez appeler l'Office des compagnies au 204 945-2500.

Le directeur général d'Entrepreneuriat Manitoba,

(signature)

Doug McCartney